

AVIS A LA POPULATION

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE HUISSEAU-SUR-MAUVES

Par arrêté en date du 22 avril 2024, complété par un arrêté du 22 mai 2024, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huisseau-sur-Mauves. Cette procédure a pour objectifs :

- L'identification d'éléments du paysage (bâti et naturel) à préserver ;
- L'identification de bâtiments susceptibles de changer de destination.

Par délibération en date du 24 septembre 2024, le Conseil communautaire des Terres du Val de Loire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Huisseau-sur-Mauves sera mis à la disposition de la population du 14 octobre 2024 à 9h00 au 15 novembre 2024 à 17h00 :

- o En mairie de Huisseau-sur-Mauves, rue du Bois de Deure, 45130 Huisseau-sur-Mauves, aux jours et horaires habituels d'ouverture du public : le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00,
- o En mairie de Meung-sur-Loire, siège de la Communauté de Communes, 32 rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire, aux jours et horaires habituels d'ouverture du public : le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- o Sur le site internet de la commune de Huisseau-sur-Mauves : <https://huisseausurmauves.fr/> et de la Communauté de Communes : <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/> .

Pendant cette période, un registre sera mis à disposition dans les lieux mentionnés ci-dessus afin que le public puisse y formuler ses observations. Le public pourra également adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°2 du PLU de Huisseau-sur-Mauves » par voie postale, à l'adresse du siège de la Communauté de Communes, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pluihd@ccterresduvalde Loire.fr

Fait à Meung-sur-Loire le 1^{er} octobre 2024,

Le président



Jean Pierre DURAND

